

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le dimanche vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le dix-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Doyen d'âge.

Etaient présents :

Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Jean-Marc PEILLEX, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Monique RACT, Monsieur Julien AUFORT, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Madame Morgane MARC'H, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Laura CHAUVIERE, Monsieur Alain DELACHAT, Madame Hortense DURANTON, Monsieur Rodolphe GOY, Mesdames Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Lucie PIGNARD, Monsieur Daniel DENERI, Madame Barbara BOCHATEY, Monsieur Jean-Marie DURINDEL, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Chloé BLONDEAU, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/086**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES****Objet : ELECTION ET INSTALLATION DU MAIRE**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 29
Pouvoir : 0
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 22 mars 2026

Mise en ligne du 22 mars 2026 au 22 mai 2026

Délibération exécutoire le : 22 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

MM

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERVAIS LES BAINS DU 22 MARS 2026**N°2026/086***Coordination Générale – Direction Générale des Services***ELECTION ET INSTALLATION DU MAIRE****Rapporteur** : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES - Doyen d'Âge

Monsieur le doyen d'âge prend la présidence de la séance conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

Les membres du conseil municipal ont été convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-7 et L.2121-10 et L.2121-12 dudit code.

Il donne lecture des articles, L.2122-4, L.2122-4-1 et L.2122-7 du CGCT et invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, à l'élection du Maire.

Le Président fait appel aux candidatures. Il précise que les bulletins blancs ne comptent pas comme suffrages exprimés, non plus que ceux contenant une désignation insuffisante ou dans lesquels les votants se seraient fait connaître.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX se déclare candidat

Chaque conseiller municipal dépose dans l'urne un bulletin de vote.

Le bureau constitué par Madame Morgane MARC'H secrétaire, Mesdames Hortense DURANTON et Claire APPLAGNAT-TARTET, assesseurs, procèdent au dépouillement :

Résultat du scrutin :

Votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 3

Exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Monsieur Jean-Marc PEILLEX : 26 voix

Le Doyen d'âge proclame le résultat de l'élection : Monsieur Jean-Marc PEILLEX est élu Maire de la Commune de Saint-Gervais les Bains.

Aussitôt élu, le Maire entre immédiatement en possession de ses fonctions et cette prise de possession constitue son installation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

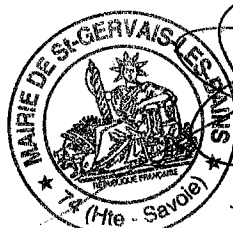
Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La secrétaire de séance
Conseillère Municipale,

Morgane MARC'H



Jean-Marc PEILLEX

DÉPARTEMENT
HAUTE-SAOIE

COMMUNE : SAINT-GERVAIS LES BAINS

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20260322-DEL2026_086-DE

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

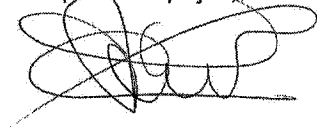
FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

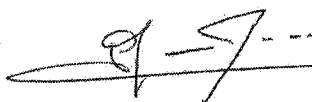
Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	PEILLEX Jean-Marc	01/05/1954	Maire	2 222
M.	AUFORT Julien	08/03/1981	Premier adjoint	2 222
Mme	RACT Monique	26/09/1959	Deuxième adjoint	2 222
M.	JOSEPHE Didier	19/05/1960	Troisième adjoint	2 222
Mme	SAULNIER Sylvie	31/01/1975	Quatrième adjoint	2 222
M.	HORELLOU Marc	07/07/1960	Cinquième adjoint	2 222
Mme	MARC'H Morgane	07/12/1993	Sixième adjoint	2 222
M.	GOY Rodolphe	29/01/1963	Septième adjoint	2 222

Fait à SAINT-GERVAIS LES BAINS, le 22 MARS 2026

Le maire
(ou son remplaçant),



Le conseiller municipal
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).